

Séance du Conseil Communal de la Commune de Sainte-Ode du 4 février 2021

PRESENTS : ~~Andréa DUPLICY, Conseillère – Présidente~~
Pierre PIRARD, Bourgmestre - Président,
Christophe THIRY, Jean-Pol MISSON, Catherine POOS-SIMON, Echevins ;
Laurence PIERLOT-HENROTTE, Présidente de CPAS ;
TANGHE, DESSE, ZABUS, NICKS-LEBAILLY, MACOIR Conseillers
communaux ;
Anne-Sophie HERMAN, Directrice générale

En préambule de la séance, le Bourgmestre – Président passe la parole à Madame Laurence PIERLOT-HENROTTE laquelle rend un hommage à la mémoire de Madame Marie-Henriette Nicolas, institutrice retraitée.

PERSONNEL

Le Conseil communal décide à l'unanimité de procéder à l'engagement d'un(e) ouvrier(ère) chauffeur de bus pour le service travaux contractuel(le) APE à l'échelle D2, à temps plein et à durée indéterminée. Il fixe les conditions d'admission pour le l'engagement à cet emploi, le programme de l'examen, les modalités d'organisation et le mode de constitution de la Commission de sélection.

FINANCES

Le Conseil communal décide à l'unanimité d'intervenir à concurrence de

- 188 245,94 € dans le budget 2021 de la ZP n°5301 « Centre Ardenne »
- 120 569,91 € dans le budget 2021 de la Zone de Secours du Luxembourg

TRAVAUX

Suite à un défaut d'offres sélectionnables lors de la procédure d'ouverture, le Conseil communal décide à l'unanimité de revoir raisonnablement les critères de sélection repris dans le cahier des charges relatif à l'« Aménagement des cimetières d'Avicourt et de Lavacherie ».

ENVIRONNEMENT

Le Conseil communal approuve à l'unanimité le plan local de propreté tel que présenté.

URBANISME

Le Conseil communal prend connaissance des résultats de l'enquête publique relative à la suppression d'une partie du chemin vicinal n°15 sis à Amberloup, en bordure du/des bien(s) cadastré(s) 1^e division, section B, n° 8C-G-H et 10D et décide à l'unanimité de marquer son accord sur cette suppression.

ASSOCIATION

Le Conseil communal décide à l'unanimité de prendre en charge la facture de 223,75 € de BTV relative au contrôle des installations électriques et au gaz à la salle de Houmont et établie au nom de l'asbl Animations Loisirs Houmont.